

**M14**  
**Société civile au capital de 172 706 100 €**  
**Siège social : 27 avenue de la Belle Gabrielle - 94130 NOGENT SUR MARNE**  
**482 494 424 RCS CRETEIL**

Nogent-Sur-Marne, le 25 juin 2021

Objet : message d'information du Président sur l'offre publique de retrait ouverte jusqu'au 7 juillet inclus et la mise à disposition de la documentation d'offre publique

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Comme vous le savez probablement, j'ai lancé par l'intermédiaire de la société M14, contrôlée par ma famille, une offre publique de retrait visant les actions de Bourrelier Group qui ne sont pas encore détenues par M14 ou de concert avec les membres de mon groupe familial. Cette offre publique de retrait, libellée au prix de 52,50 euros par action, assortie de compléments de prix éventuels, avait été demandée par plusieurs actionnaires minoritaires de Bourrelier Group en raison de l'illiquidité du marché du titre.

C'est chose faite : l'offre publique de retrait sera ouverte **jusqu'au 7 juillet inclus**.

Après une longue suspension de cours débutée en mars 2020, les actionnaires de Bourrelier Group peuvent ainsi bénéficier d'une liquidité dans le cadre de cette offre publique de retrait à un prix qui me semble attractif.

Cette offre publique de retrait, qui a reçu un avis motivé favorable du conseil d'administration de Bourrelier Group, adopté sur la base d'une attestation d'équité du cabinet Finexsi, a été déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 22 juin 2021. Cette décision de conformité est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). L'offre publique de retrait qui vous est soumise, fait ressortir une prime de 34,62% par rapport au cours de clôture de l'action Bourrelier Group du 19 mars 2020, de 39 euros, et une prime de 16,29% par rapport à la moyenne des cours pondérés par les volumes sur les trois mois précédant la suspension de cours qui avait débutée le 20 mars 2020.

Vous avez ainsi la possibilité de présenter vos actions à cette offre publique de retrait. J'espère que vous serez nombreux à saisir cette opportunité. Le conseil d'administration de Bourrelier Group a d'ailleurs recommandé aux actionnaires d'apporter leurs actions à l'Offre.

Vous pouvez répondre favorablement à cette offre publique de retrait de deux manières : vous pouvez choisir d'apporter vos actions dans le cadre de la procédure semi-centralisée mise en place par Euronext Paris, auquel cas vous devrez remettre un ordre d'apport à votre intermédiaire financier (généralement votre banque) au plus tard le jour de la clôture de l'Offre, et dans ce cas, vous pourrez bénéficier des compléments de prix éventuels soumis aux conditions prévues au paragraphe 2.2 de la note d'information visée par l'AMF. Vous pouvez également décider de céder vos actions sur le marché, en émettant un ordre de vente au plus tard le jour de la clôture de l'Offre, mais dans ce second cas vous ne pourrez pas bénéficier des compléments de prix éventuels évoqués ci-dessus.

Enfin, vous avez également la possibilité de ne pas présenter vos actions à cette offre publique de retrait et continuer d'être à nos côtés pour espérer bénéficier du déploiement de Bourrelier Group sur de nouveaux métiers.

Vous êtes donc libres de décider de rester ou non au capital de Bourrelier Group car aucun retrait obligatoire n'est prévu à l'issue de l'offre publique en cours, ni dans un délai de douze mois après celle-ci.

Je vous invite à consulter la documentation relative à l'offre publique de retrait avant de prendre votre décision.

Les termes et conditions précis de l'offre publique de retrait et des compléments de prix éventuels que j'évoquais plus haut, sont prévus dans la note d'information ayant reçu le visa de l'AMF n°21-249 du 22 juin 2021. Cette note d'information, ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de M14, sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société Bourrelier Group ([www.bourrelier-group.com](http://www.bourrelier-group.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès au siège social de Bourrelier Group (5 rue Jean Monnet 94130 Nogent-sur-Marne).

L'avis motivé du conseil d'administration de Bourrelier Group et le rapport du cabinet Finexsi sont inclus dans la note en réponse visée par l'AMF le 22 juin 2021 (visa n°21-250). Cette note en réponse, ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Bourrelier Group sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société Bourrelier Group ([www.bourrelier-group.com](http://www.bourrelier-group.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès au siège social de Bourrelier Group (5 rue Jean Monnet 94130 Nogent-sur-Marne).

Sur ces sujets qui vous concernent certainement en tant qu'actionnaires de Bourrelier Group, mes équipes sont à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions.

Contacts : Madame Carole HADDAD - [c.haddad@bourrelier-group.com](mailto:c.haddad@bourrelier-group.com)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher actionnaire, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Claude Bourrelier  
Gérant de M14  
Président-directeur général de Bourrelier Group

*La présente lettre a été préparée à des fins d'informations uniquement. Elle ne constitue pas une offre au public et n'est pas destinée à être diffusée dans les pays autres que la France. La diffusion de cette lettre, l'offre publique de retrait et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre publique de retrait ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où cette offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession de la présente lettre d'information sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.*